

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-26-017
Séance du 26 mars 2025

Date de convocation : 13 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A	F. CREVOLA	Carine MOUSTAUD	A	C. PRADIER
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	A	N. CHAMARD- COQUAZ
Irène TOST	P		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	V. BECQUET	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : URBANISME - Constitution d'une servitude de tréfonds entre la commune et le promoteur BMB IMTERVAL

Rapporteur : Gilbert BARRIQUAND, sixième Adjoint

Il est expliqué que dans le cadre de la construction de l'immeuble par le promoteur immobilier BMB IMTERVAL, situé Avenue de la Gare, ce dernier a fait exécuter des tranchées sur le parking public attenant à ce programme immobilier, après un accord écrit de la commune en date du 22 septembre 2023, pour alimenter ledit immeuble.

Pour se faire, une servitude de tréfonds sur le parking public, cadastrée section AC n°372 et dont la commune est propriétaire, doit être autorisée au profit de la copropriété SEREINA. Cette servitude consiste à créer plusieurs tranchées pour passer les différents réseaux en vue d'alimenter l'immeuble.

A cet effet, la commune de MONTLUEL et BMB IMTERVAL doivent constituer une servitude de tréfonds au profit de la copropriété SEREINA.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la constitution d'une servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée section AC n°372, appartenant à la commune de MONTLUEL, au profit de la copropriété SEREINA, à titre gratuit,

- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à la constitution de ladite servitude de tréfonds

Accusé de réception en préfecture
250326-2025-03-26-017-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250326-2025-03-26-017-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025